



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 14 mars 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 20 MARS 2024 A 20H30

Délibération N° 20240301 : CONTRAT DE BOURG-CENTRE OCCITANIE 2022/2028

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve le Contrat Bourg-Centre Occitanie 2022-2028,
 - autorise M. le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que toutes les pièces et documents le concernant.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240302 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT 2024

- ➔ Entendu l'exposé exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal reconnaît à l'unanimité avoir eu la présentation du rapport 2024 d'orientation budgétaire (ci-joint) qui a été suivi d'un débat.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240303 : DEMANDE DE SUBVENTION : REFECTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve la réfection de deux terrains de tennis en 2024,
 - approuve le plan de financement proposé,
 - autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240304 : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER ET DE PARCELLES A LA SAFER

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- approuve l'acquisition auprès de la SAFER pour un montant HT de 134 110 €,
 - autorise M. le maire à signer l'acte notarié dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240305 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

↳ **Les membres du conseil municipal unanimes :**

- **approuvent le projet de protocole d'accord transactionnel tel que rapporté en annexe,**
- **autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240306 : VENTE DES PARCELLES AS 300 ET AS 302

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**

- **approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles AS300 et AS302 à Monsieur Nguyen et Madame John qui se portent acquéreurs,**
- **approuve de refacturer, en accord avec Monsieur Nguyen et Madame John, les frais de bornage d'un montant de 660 euros net.**
- **et autorise M. le Maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.**

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240307 : VENTE DE LA PARCELLE AS 304

↳ **Les membres du conseil municipal unanimes :**

- **approuvent la cession à l'euro symbolique de la parcelle AS 304 à Monsieur DOMART et Madame GRESCU qui se portent acquéreurs,**
- **approuvent de refacturer, en accord avec Monsieur DOMART et Madame GRESCU, les frais de bornage d'un montant de 660 euros net.**
- **autorisent M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier.**

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240308 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

↳ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire les crédits correspondants au budget.**

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240309 : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins deux abstentions (Mesdames Sylvia Rennes et Marie-Caroline Chauvet) :**

- **propose de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal y compris sur les propriétés privées,**
- **autorise M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,**
- **autorise M. le maire à signer l'acte et tous les documents afférents à ce dossier,**
- **précise que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal 2024 et suivants.**

Vote pour : 25

Absentions : 2

Vote contre : 0

Délibération N° 20240310 : DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE PIEGES A MOUSTIQUES

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise la mise en œuvre de ce dispositif de lutte contre les moustiques.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240311 : MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DITE COMMUNALE VIA CONVENTIONNEMENT AVEC ACTION

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :
- prend acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la Commune,
- et autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention partenariale entre la ville et l'association ACTION.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 25 mars 2024 et elle sera publiée à compter du 25 mars 2024.